106

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023

Rapporteur : Mme LEMONNE

48002

Convention attributive de subvention du Fonds européen de développement régional

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Dans le cadre du plan de relance européen pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, un montant supplémentaire de 47,5 milliards d'euros courants a été alloué aux programmes de la politique de cohésion 2014-2020 au titre d'une nouvelle initiative « REACT-EU », à l'échelle de l' Union européenne.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a identifié le projet « Création d'une liaison cyclable entre la commune de Saint-Sauveur-des-Landes et le pôle d'échanges multimodal de Romagné » compatible avec ce programme pour mobiliser des crédits REACT EU à hauteur de 500 000 €. Dans la catégorie « 7.1.1 : Soutien aux projets contribuant à la transition verte ».

Une demande d'inscription du projet dans le cadre de ce programme a été faite en date du 9 mars 2021 et confirmée par une demande de subvention en date du 1er juillet 2022.

Le Président du Conseil régional de Bretagne en charge du reversement des subventions du programme Fonds européen de développement régional - Fonds social européen / REACT-EU a décidé le 27 février 2023 de proposer au Département d'Ille-et-Vilaine, la présente convention qui a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles le Département se voit octroyer une subvention du Fonds européen de développement régional de 500 000 € pour la réalisation de l'opération REACT-EU « Création d'une liaison cyclable entre la commune de Saint-Sauveur-des-Landes et le pôle d'échanges multimodal de Romagné ».

Décide :

- d'approuver les termes de la convention attributive de subvention du Fonds européen de développement régional ;

- d'autoriser le Président à signer la convention de financement jointe en annexe.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023 ID : CP20231336	Pour extrait conforme Pour le Président et par délégation Signé électroniquement le vendredi 12 mai 2023 Pour le Président et par délégation, La cheffe du Service de l'assemblée Blandine GUIHEUX